



## *energie citoyenne* *pour Saint-Junien*

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
  - [Actualités](#)
  - [Vie du groupe](#)
  - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
  - [Comptes-rendus](#)
  - [Commissions municipales](#)
  - [Commissions POL](#)
- [Élections municipales 2026](#)
  - [Notre programme](#)
  - [Nos candidats](#)
  - [Nos réunions publiques](#)
  - [Nos tracts et affiches](#)
  - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

## Réunion du Conseil Municipal du 26 juin 2025

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 30 juin 2025



Le sujet de la ferme Délias a été mis sur la table par notre groupe...

Le 26 juin 2025 s'est tenue une réunion du Conseil Municipal. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

Pierre Allard était absent, représenté par Hervé Beaudet.

Claude Balestrat était absent, représenté par Bruno Malagnoux.

Michèle Brenac était absente, représentée par Didier Lekiefs.

Philippe Gandois était absent, représenté par Nadège Coucaud.

Alex Gerbaud était absent, représenté par Laurence Chazelas.

Thierry Granet était absent, représenté par Christelle Simonneau.

Nathalie Tarnaud était absente, représentée par Yoann Balestrat.

- [Effacement de dettes sur le budget général](#)
  - [Mise en place d'un système d'acquisition dynamique \(SAD\) en procédure formalisée restreinte pour l'acquisition de véhicule d'occasion](#)
  - [Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure sur la commune de Saint Junien – Année 2026](#)
  - [Vente de ferraille mêlée et de platinage électroménager](#)
  - [Remerciements](#)
  - [Points inscrits à l'ordre du jour à la demande du groupe Énergie citoyenne](#)
    - [Démolition de la ferme Délias](#)
    - [Motion relative à la proposition de loi Duplomb](#)
  - [Décisions du Maire](#)
- 

Début de la séance à 18h30.

### **Effacement de dettes sur le budget général**

Il nous est proposé de valider l'effacement des dettes (pour un montant total de 2 179,32 €) : liste n° 7657430733. Elles concernent essentiellement les anciennes redevances eau assainissement (dues avant le transfert de la compétence), et le restaurant scolaire.

Voté à l'unanimité.

### **Mise en place d'un système d'acquisition dynamique (SAD) en procédure formalisée restreinte pour l'acquisition de véhicule d'occasion**

La présente délibération vise à mettre en place un système d'acquisition dynamique (SAD) dans le but d'encadrer et de faciliter l'achat de véhicules d'occasion pour la commune.

L'achat de véhicules d'occasion était jusqu'à présent réalisé au cas par cas et négocié directement avec les différents concessionnaires. Le besoin augmentant et obligeant l'établissement public à réaliser une publicité et une mise en concurrence pour l'achat de ce type de biens, il est proposé de mettre en place la technique d'achat du système d'acquisition dynamique (SAD) afin d'encadrer les achats, de conserver

une réactivité indispensable à ce type d'achat et de répondre aux obligations légales.

La même délibération a été adoptée par le conseil communautaire lors de sa séance du 23 juin 2025 (voir [Réunion du Conseil Communautaire POL du 23 juin 2025](#)).

Plus de détails dans la délibération ci-jointe : [CM-20250626-1](#)

Voté à l'unanimité.

## **Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure sur la commune de Saint Junien – Année 2026**

La présente délibération vise à définir les tarifs applicables à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour l'année 2026 conformément aux tarifs normaux et maximaux de la taxe qui sont indexés sur l'inflation. Chaque année, les tarifs applicables ont donc vocation à évoluer.

Pour la TLPE 2026, le taux de variation de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) en France est de +1,8 % (source INSEE – taux de croissance IPC N-2). Le tarif révisé est arrondi au dixième d'euro par mètre carré.

Le détail des nouveaux tarifs est dans la délibération ci-jointe : [CM-20250626-2](#)

Voté à l'unanimité.

## **Vente de ferraille mêlée et de platinage électroménager**

À l'occasion de travaux de nettoyage et de rangement des bâtiments communaux, de la ferraille mêlée sans utilité pour la collectivité a été récupérée. Le tarif pour de la ferraille mêlée est de 140 € la tonne et celui pour le platinage électroménager est de 100 € la tonne, et seule l'entreprise Henault s'est portée acquéreur pour un poids total de 1,120 tonne. La recette générée par cette vente est de 136,80 €.

Voté à l'unanimité.

## **Remerciements**

- **L'Association Vacances ouvertes** remercie la municipalité pour leur engagement envers l'association.
- **Aéro club de Saint-Junien** remercie la municipalité pour le versement d'une subvention.
- **Alliance Halieutique de Saint-Junien** remercie la municipalité pour le versement d'une subvention.
- **Association LimouZi'K Band** remercie la municipalité pour le versement d'une subvention.

- **France Victimes 87** remercie la municipalité pour le versement d'une subvention.
- **Légend'Air** remercie la municipalité pour le versement d'une subvention.
- **Le Secours Catholique** remercie la municipalité pour le versement d'une subvention.
- **Les Restaurants du Cœur** remercie la municipalité pour le versement d'une subvention.
- **UNA Ouest 87** remercie la municipalité pour le versement d'une subvention.

## **Points inscrits à l'ordre du jour à la demande du groupe Énergie citoyenne**

Suite [à la demande de notre groupe par courrier](#), deux points ont été ajoutés à l'ordre du jour :

### **Démolition de la ferme Délías**

Frank Bernard prend la parole :

*Notre question porte sur une opération privée d'aménagement, située avenue Barbusse à Saint-Junien.*

*En 2024, une société de construction a été l'acquéreur d'un ensemble immobilier, autrefois à vocation agricole, désigné par l'usage comme la ferme Délías. Cet ensemble était composé de parcelles non bâties, autrefois jardins et champs, et de bâtiments anciens, maison d'habitation, grange et étable.*

*La société a obtenu en 2024 un permis d'aménager prévoyant le lotissement de la partie non bâtie pour la construction de 5 pavillons d'habitation. La partie bâtie, en revanche, n'était pas concernée par le projet d'aménagement et par conséquent n'était pas destinée à la démolition.*

*Les travaux d'aménagement ont débuté en mai 2025 et au bout de quelques jours ont consisté en la démolition complète et l'arasement de tous les bâtiments.*

*Placée devant le fait accompli, la commune a exigé de la société une demande de permis de démolir, a posteriori, pour régulariser la situation.*

*Nous voulons attirer votre attention sur deux points :*

- *dans cette affaire, la commune et les habitants de Saint-Junien ont subi plusieurs dommages :*
  - *un dommage dans le domaine patrimonial. Certes, la ferme Délias ne présentait pas un caractère exceptionnel par son ancienneté ou son architecture. Mais le patrimoine, ce n'est pas seulement des monuments, c'est aussi le patrimoine de pays, constitué d'éléments simples caractéristiques d'une époque, d'un mode de vie. A cet égard, la ferme Délias était parfaitement représentative des fermes traditionnelles du Limousin, avec ses granges dans le prolongement de la partie habitation. Elle était aussi l'une de ces petites exploitations maraîchères proches de la ville qui jusqu'à une époque récente ont alimenté le marché et les commerces de notre cité. Elle était même la plus proche du coeur de ville et la dernière conservée sans remaniement.*
  - *c'est aussi un dommage environnemental qu'a subi notre commune. Au moment où l'on cherche à limiter l'artificialisation des sols en encourageant la réutilisation des espaces déjà bâtis, voila que l'on détruit des bâtiments qui auraient pu être réaménagés, transformés pour de nouveaux usages. Certes la société Maisons JB va sans aucun doute construire à cet emplacement de nouveaux bâtiments, mais l'on peut craindre que ce sera de ces pavillons stéréotypés qui occupent tous nos paysages périurbains, à la place de notre ancienne ferme.*
- *Le second point que nous voulons soulever est du domaine du droit. Sans vouloir discuter de la sincérité ou non de la société, il faut considérer qu'elle a enfreint la loi. Elle a démoli un bâtiment sans en avoir obtenu préalablement l'autorisation. Si la commune ne réagit pas, elle envoie un mauvais message aux aménageurs en*

*laissant croire qu'il est possible d'agir impunément contre la loi.*

*Notre question est donc : quelle suite la commune de Saint-Junien compte-t-elle donner à cette affaire ?*

**Localisation :**



**Avant :**



**Maintenant :**



Hervé Beudet précise alors que lorsqu'il y a des problèmes d'urbanisme avec des règles qui ne sont pas respectées, le signalement au procureur est automatique. Il reprend ensuite l'historique du projet, rappelant que c'est un projet privé sur un terrain privé :

- Un permis a été délivré fin octobre 2024 pour la réalisation d'une maison d'habitation existante et un changement de destination de la grange pour créer deux commerces (bureaux et cellule commerciale) ;
- Deux modificatifs ont été apportés au permis :
  - Démolition de la partie gauche de la maison qui présentait un risque d'effondrement ;
  - Modification des menuiseries de façade ;
- Le 23 mai, le service urbanisme a été alerté par le maître d'ouvrage de difficultés sur le chantier : suite à la démolition autorisée de la partie gauche, le reste du bâtiment présentait des faiblesses structurelles et un risque d'effondrement ;
- Quelques jours plus tard, les responsables de la société ont informé la Mairie qu'ils avaient dû démolir l'ensemble car tout menaçait, selon eux, de s'effondrer : la Mairie a donc été mise devant le fait accompli ;
- Le service urbanisme a demandé de régulariser la situation par un permis de démolir, ce qui a été fait.

Enfin, le Maire précise que pour travailler sur la maison, ils vont devoir maintenant déposer un permis de construire, et qu'on verra à ce moment-là ce que l'on peut faire.

Frank demande s'il ne serait pas possible, dans ce cadre-là, de négocier la création d'un espace végétal sous forme par exemple d'un rideau d'arbres qui profiterait à tous et en premier lieu aux habitants des nouveaux pavillons en les isolant des nuisances que constitue le passage sur l'avenue Barbusse de 10 000 véhicules par jour. Il demande aussi si le portail, le muret et le portillon pourront être conservés.

Le Maire approuve la possibilité d'essayer de négocier. Esther Rasoafenosoa reprend ce qui a été dit par le Maire et indique également que la société voulait profiter de cette démolition pour poser 2 panneaux publicitaires, ce que la commune a refusé.

Bernard Beaubreuil indique que comme beaucoup de Saint-Juniauds, il a été choqué de découvrir cette démolition.

Pour conclure, Yoann indique, de manière synthétique, les trois enjeux que comporte cette situation :

- Question de patrimoine : comment pouvons-nous protéger les biens historiques, dans toute leur diversité ?
- Question d'urbanisme : quel paysage urbain, notamment à l'entrée de notre ville, voulons-nous ?
- Question de droit : que faire pour nous assurer que les normes édictées soient respectées ?

Yoann ajoute qu'il est essentiel à cette heure de s'assurer de la préservation des témoins du patrimoine passé qui restent encore (mur, portails et portillon) et de peser sur l'aménagement à venir à cet emplacement dans le cadre de l'analyse du nouveau permis de construire qui sera déposé.

### **Motion relative à la proposition de loi Duplomb**

Hervé Beaudet précise qu'on avait évoqué ce sujet lors de la dernière séance, sujet d'ailleurs consensuel. Il donne donc la parole à Yoann.

Le Maire ayant indiqué en début de séance que les éléments inscrits à notre demande à l'ordre du jour n'avaient pas été envoyés dans les délais mais qu'il faisait preuve de clémence en acceptant de les traiter, Yoann lui répond à ce moment en confirmant effectivement ce retard, tout en ajoutant, avec humour, que cette motion était une proposition du Maire lui-même : finalement, « le Maire le voulait, Énergie citoyenne l'a fait ».

Yoann continue ensuite :

*Cette proposition de loi Duplomb va totalement à rebours de ce qu'il faut faire.*

*Ce texte comporte trois points essentiels : le développement des élevages industriels, la facilitation de création de mégabassines et, on en a parlé lors du dernier conseil, la réautorisation de certains produits toxiques, notamment les néonicotinoïdes, famille à laquelle appartient l'acétamipride.*

*Sur ce dernier point, et ça n'engage peut-être que moi, je pense que la question des pesticides constituera l'un des scandales sanitaires majeurs des années à venir, d'une ampleur comparable à celui de l'amiante. Alors que des gens disposaient d'études, on a laissé ce produit autorisé. C'est la même chose avec les pesticides et notamment les néonicotinoïdes. Les personnes qui aujourd'hui proposent ou permettent leur réautorisation devront rendre des comptes parce qu'ils ne pouvaient pas dire qu'ils ne savaient pas. Les études scientifiques, elles sont là, elles existent. L'information, elle est fiable et elle est partagée.*

*C'était aussi important qu'on puisse délibérer et adopter cette motion qui n'a effectivement qu'une valeur symbolique, puisqu'en fait, désormais, cette proposition de loi Duplomb va être examinée à partir du 30 juin par une commission mixte paritaire. D'où l'importance que l'on se positionne avant même que ne se réunisse ce groupe de travail de parlementaires.*

*Avant de passer à la lecture de notre motion, il est nécessaire aussi de saluer les mobilisations d'associations et de citoyens contre cette proposition de loi. On a eu sur notre commune, pas plus tard que samedi matin, à l'initiative de Saint-Junien Environnement, Générations Futures, la Confédération Paysanne et les Amis de la Conf', Alerte Médecins Pesticides, un rassemblement qui a permis de marquer l'opposition de certaines associations et de citoyens. à ces diverses dispositions qui sont quand même assez terribles à l'heure où l'écologie et la santé devraient constituer de véritables priorités.*

Il passe ensuite à la lecture du texte de la motion :

*Vu la proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur dont le premier signataire est le sénateur Duplomb ;*

*Considérant que cette proposition de loi vise notamment à développer les élevages industriels, à faciliter la création de mégabassines et à réautoriser l'utilisation de néonicotinoïdes, pesticides extrêmement dangereux ;*

*Considérant, au regard des études scientifiques, que les dispositions prévues porteraient atteinte de manière grave à l'environnement et à la santé publique ;*

*Considérant que, contrairement à son intitulé, ce texte ne répond nullement aux problèmes rencontrés par le monde agricole, à savoir la concurrence déloyale et l'absence de revenus dignes ;*

*Considérant le détournement de procédure inédit ayant conduit les députés favorables à cette proposition de loi à adopter le 26 mai dernier une motion de rejet afin d'échapper au débat dans l'hémicycle ;*

*Considérant l'adoption par le conseil municipal de Saint-Junien, le 1er octobre 2015 puis le 17 septembre 2020, de deux vœux marquant l'opposition de la commune aux néonicotinoïdes ;*

*Le conseil municipal de Saint-Junien :*

- Affirme son opposition à la proposition de loi Duplomb et réaffirme tout particulièrement son opposition à la réintroduction de néonicotinoïdes ;*
- Regrette l'absence de débat sur ce texte ;*
- Appelle les parlementaires à voter contre cette proposition de loi ;*
- Soutient les associations et les citoyens qui se mobilisent contre les dispositions contenues dans ce texte ;*

- *Souhaite que de vraies mesures d'accompagnement des agriculteurs permettant de changer de modèle agricole soient mises en place.*

Clément La Dune demande ensuite la parole pour indiquer que les pesticides constituent déjà un scandale sanitaire avéré avec le chlordécone et que le Gouvernement français est en train de renoncer aux objectifs des Accords de Paris sur le climat. Il propose d'ajouter le mot « paysans » dans la motion (avant-dernière ligne), ce qui a été accepté par tout le monde.

Yoann lui répond en effet que le ravage du chlordécone dans les départements d'outre-mer est un scandale avéré. Cependant, la place médiatique accordée au danger des pesticides n'est pas à la hauteur du scandale sanitaire qu'ils représentent.

La motion a été votée à l'unanimité.

Hervé Beudet m'interpelle ensuite puisque d'habitude je ne prends pas part au vote des motions sur les sujets nationaux, et que celle là je l'ai votée. Je réponds alors qu'effectivement, je me suis posé la question de savoir si j'allais participer ou pas à ce vote. Mais j'avais voté celle de septembre 2020 puisque je n'avais pas encore pris ma décision de ne plus participer aux votes sur les motions à caractère national. Comme j'avais voté la première motion est que celle-là réaffirmait la première, par souci de cohérence, il fallait que je la vote. Yoann précise alors aussi que ce sujet nous concerne au niveau local, en matière de santé et d'aménagement du territoire : il y a un lien direct entre ces dispositions prises au niveau national et notre cadre de vie.

## **Décisions du Maire**

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

[Décisions – CM du 26.06.2025](#)

Suite des décisions, données en séance : [Décisions – CM du 26.06.2025](#)  
[Suite](#)

L'ordre du jour étant épuisé, Hervé Beudet annonce la clôture de la séance à 19h07.



## *energie citoyenne* *pour Saint-Junien*

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
  - [Actualités](#)
  - [Vie du groupe](#)
  - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
  - [Comptes-rendus](#)
  - [Commissions municipales](#)
  - [Commissions POL](#)
- [Élections municipales 2026](#)
  - [Notre programme](#)
  - [Nos candidats](#)
  - [Nos réunions publiques](#)
  - [Nos tracts et affiches](#)
  - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

## [Restez informés !](#)

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 30 juin 2025

Si vous souhaitez être tenir informés de notre actualité, de nos prises de position, de nos actions, n'hésitez pas à vous inscrire à la newsletter en remplissant le formulaire ci-dessous :



## *energie citoyenne* *pour Saint-Junien*

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
  - [Actualités](#)
  - [Vie du groupe](#)
  - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
  - [Comptes-rendus](#)
  - [Commissions municipales](#)
  - [Commissions POL](#)
- [Élections municipales 2026](#)
  - [Notre programme](#)
  - [Nos candidats](#)
  - [Nos réunions publiques](#)
  - [Nos tracts et affiches](#)
  - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

## [Réunion du Conseil Communautaire POL du 23 juin 2025](#)

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 30 juin 2025



Vous trouverez ci-après un compte rendu très succinct de la séance du conseil communautaire qui s'est tenue le 23 juin 2025.

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

#### **Présentation ne faisant pas l'objet d'une délibération**

- Présentation par le cabinet Kartheo du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Charente e Limousin

#### **Personnel**

- Tableau des emplois permanents et occasionnels au 1er juillet 2025

#### **Finances et perspectives, administration générale**

- Acquisition d'un ensemble tracteur et faucheuse débroussailleuse – Autorisation de signature de la commande auprès d'une centrale d'achat
- Acquisition d'une benne à ordures ménagères – Autorisation de signature de la commande auprès d'une centrale d'achat
- Autorisation de signature de l'accord-cadre de transport et traitement des boues d'épuration de la station du moulin Pelgros à

## Saint-Junien

- Autorisation de signature de marchés concernant des travaux de renouvellement et de renforcement de réseaux d'adduction en eau potable sur le territoire de la communauté de communes
- Autorisation de signature des accords-cadres de fourniture de matériel d'éclairage, de sonorisation et de projection pour la salle de spectacle de la Mégisserie de l'établissement public de coopération culturelle Vienne-Glane
- Budgets général, ordures ménagères, eau, assainissement – Effacement de dettes
- Budgets général, ordures ménagères, eau, Spanc – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables
- Grosses réparations de voirie sur les voies d'intérêt communautaire (GRVC) – Programmation 2025 – Demande de subvention auprès du conseil départemental de la Haute-Vienne
- Mise en place d'un système d'acquisition dynamique (SAD) en procédure formalisée restreinte pour l'acquisition de véhicules d'occasions
- Rectifications sur exercices antérieurs – Apurement du compte 458 relatif à la vente en l'état futur d'achèvement conclue avec la société Hermès
- Subventions au titre du programme départemental de l'habitat privé
- Travaux de sécurisation d'ouvrages d'art – Demande de subvention auprès du Département de la Haute-Vienne

## Économie

- Aide à l'immobilier d'entreprises pour la dernière activité indispensable à la population – Subvention à la SCI LES TRABS
- Concession de travaux de la maison de santé à Rochechouart – Approbation du compte-rendu d'activité 2023-2024
- Constat de désaffectation de la parcelle cadastrée section CY n° 453
- Déclassement de la parcelle cadastrée section CY n° 453
- Zone d'activités de Boisse à Saint-Junien – Vente d'un terrain à la société Saica pack France
- Pépinière et hôtel d'entreprises POL Avenir – Convention de moyens 2025
- Société publique locale (SPL) Terres de Limousin – Approbation du rapport d'activités 2023

## Aménagement de l'espace et urbanisme

- Convention de servitude avec ENEDIS – Lieudit 'Les Martines' à Saint-Junien
- Convention de servitude avec ENEDIS – Lieudit 'Lou Maupas' à Rochechouart
- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes Porte Océane du Limousin

## **Gestion de la politique de l'eau, développement durable et économie circulaire**

- Nov Habitat 87 – Guichet unique service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) – Convention modifiée
- SYTEPOL (Syndicat de Transport d'Eau Potable de l'Ouest de Limoges) – Modification des statuts

## **Solidarité et action sociale**

- Opération de coopération décentralisée pour un projet d'adduction d'eau potable au Sénégal

## **Développement touristique**

- Office de tourisme intercommunal – Convention de moyens 2025
- Société publique locale Terres de Limousin – Convention d'objectifs et de moyens pour la période du 1er octobre 2025 au 31 décembre 2027

## **Animation du territoire et action culturelle**

- Appel à manifestation d'intérêt pour la gestion et l'animation d'un tiers-lieu au 18 rue Louis Codet à Saint-Junien et autorisation de recours à un bail emphytéotique
- Convention d'objectifs et de moyens avec la SCIC Manestela
- Conservatoire à rayonnement intercommunal Jean FERRAT – Projet de convention inter-établissements d'enseignement artistique
- Conservatoire à rayonnement intercommunal Jean FERRAT – Tarifs à compter du 1er septembre 2025

Vous trouverez l'ensemble des délibérations dans le document ci-joint : [000 CC 23.06.2025](#)

---

Nous avons voté l'ensemble des délibérations à l'unanimité. Cependant, nous avons posé quelques questions :

### **Sur la présentation du D00 :**

Yoann est intervenu à l'issue de la présentation afin de remercier

l'intervenant pour la qualité des documents élaborés. Il a également soulevé la question de la validation citoyenne des orientations et objectifs contenus dans ce document. Yoann a mentionné que :

- Trois réunions publiques de présentation du D00 ont été organisées à Confolens, Oradour-sur-Vayres et Saint-Junien (Ciné-Bourse).
- La participation citoyenne à ces temps d'échanges a été faible (Yoann était présent à la réunion ayant eu lieu à Saint-Junien).
- Il est important que les citoyens s'approprient ce document qui va déterminer le visage du territoire jusqu'en 2046 et qui servira de base au futur PLUI.
- Faire valider, malgré sa densité, ce document par l'ensemble des citoyens est un enjeu démocratique majeur.

Ces constats ont été ensuite confirmés par différents intervenants.

### **Sur la programmation 2025 des réparations des voiries :**

Intervention de Jayce :

*Dans le tableau, on peut voir que, pour Saint-Brice et Saint-Junien, il apparaît des opérations non comprises dans les totaux de ces deux communes mais pourtant bien comprises dans le total général de la demande de subvention (il s'agit de la ligne « L1-4C-2025- VC 47 – L'Age – SAINT BRICE SUR VIENNE » pour un montant de 13 309,64 euros TTC et de la ligne « L2 -7A2-2025 – VC 20 – Grandmont – SAINT JUNIEN » pour un montant de 18 371 euros TTC). Est-ce une simple erreur de présentation à corriger ou ces deux opérations ont-elles une quelconque particularité ?*

Il nous a été répondu que les deux lignes en question concernent des opérations relevant de zones d'activité. A ce titre, elles ne sont pas traitées comme les autres travaux de la catégorie GRVC, mais l'on peut demander les subventions en même temps (elles feront l'objet de lignes de financement différentes).

### **Sur la délibération pour la mise en place d'un AMI gestion et animation d'un tiers-lieu au 18 rue Louis-Codet**

Intervention de Yoann :

*Monsieur le président, chers collègues,*

*Par délibération en date du 30 juin 2022, notre conseil*

*communautaire avait adopté à l'unanimité la vente à la SCI XPSB de l'immeuble situé au 18 rue Louis-Codet à Saint-Junien, bien visé dans la présente délibération pour que s'y installe demain un tiers-lieu.*

*Deux questions courtes :*

- Pourquoi cette vente n'a-t-elle pas eu lieu ?*
- Ne faudrait-il pas, en parallèle de l'adoption de la présente délibération, voter une délibération annulant la délibération de vente prise le 30 juin 2022, par souci de clarté et par cohérence juridique ?*

Le Président de la CCPOL répond que cette vente n'a pas été honorée et que le sous-seing signé devant notaire est devenu caduque. Il n'est pas contre rajouter une phrase dans la délibération indiquant que la présente délibération annule celle de la vente.

Intervention de Jayce :

*Une petite question supplémentaire. Il est fait mention dans la présente délibération que le bâtiment est « en cours de rénovation ». Pouvez-vous nous dire quels sont les travaux en cours et qui les réalise ?*

Thierry Granet répond en disant qu'il allait intervenir pour indiquer que c'était une erreur de rédaction dans la délibération car il n'y a actuellement pas de rénovation en cours. Le bâtiment est en très bon état, mais des travaux d'aménagement seront à faire une fois l'AMI finalisé.

---

Pour finir, vous trouverez ici les décisions prises par le président en vertu de ses délégations : [000 CC 23.06.2025 – Décisions](#)

Si vous souhaitez plus de précisions sur nos positions et plus de détails sur nos interventions, n'hésitez pas à nous contacter par le [formulaire de contact](#) du site.



## *energie citoyenne pour Saint-Junien*

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
  - [Actualités](#)
  - [Vie du groupe](#)
  - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
  - [Comptes-rendus](#)
  - [Commissions municipales](#)
  - [Commissions POL](#)
- [Élections municipales 2026](#)
  - [Notre programme](#)
  - [Nos candidats](#)
  - [Nos réunions publiques](#)
  - [Nos tracts et affiches](#)
  - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

## **Faisons du projet LiCHEN une opportunité pour tout notre territoire !**

écrit par Yoann Balestrat | 30 juin 2025

Dans le cadre de la procédure de concertation publique relative au projet industriel LiCHEN qui vise à produire du carburant de synthèse pour avions à partir des fumées de la papeterie Sylvamo à Saillat, notre

groupe Énergie citoyenne a déposé une contribution, accessible ici :  
[cahier d'acteur – Énergie citoyenne](#)

Nous vous invitons à lire ce document qui comporte des points de vigilance et des propositions, ainsi qu'à participer à cette concertation qui se termine le 22 juin 2025 !

En vous rendant sur le site internet dédié à cette procédure (<https://concertation-lichen.eu>), vous trouverez tous les documents pour vous faire votre opinion. Vous pouvez donner votre avis, poser une question ou remplir un petit questionnaire. Pour celles et ceux qui le souhaitent, un cahier est également disponible à l'accueil de la Mairie de Saint-Junien.

Pour notre collectif, de manière synthétique, il convient que :

- Des évolutions concernant l'emprise du projet aient lieu afin de garantir un éloignement suffisant vis-à-vis des zones environnementales protégées, de l'île de Chaillac et de la chapelle d'Étricor datant du XII<sup>e</sup> siècle (objectif de préservation de notre patrimoine naturel, paysager, architectural et historique) ;
- Toutes les alternatives à la création d'une nouvelle ligne aérienne très haute tension (400 000 volts) entre le poste électrique de Plaud et le site industriel de Saillat-Étagnac soient privilégiées (ex. : raccordement à un autre poste électrique ; enfouissement de la future ligne ; doublement de la ligne existante ; etc.) afin de préserver le cadre de vie de la partie ouest de notre commune de Saint-Junien, déjà traversée par une ligne très haute tension et par la 2x2 voies ;
- L'entreprise Verso Energy participe au financement des travaux de régénération de la ligne ferroviaire entre Saillat et Angoulême, fermée depuis plus de 7 ans (l'intérêt privé rejoint l'intérêt public).

Les différents entretiens, reportages et articles concernant la présentation de notre contribution sont disponibles ci-dessous :

### **À regarder**

[JT 19/20 France 3 Limousin du 15 juin 2025](#) (reportage à 03:12)

### **À écouter**

« [Projet « Lichen » à Saillat \(87\) : « nous avons des points de vigilance » dit le collectif Énergie Citoyenne](#) » – Ici Limousin (ex-France Bleu Limousin) – Émission « L'invité d'ici matin Limousin » – 17 juin 2025

### **À lire**

« [Le projet doit profiter au désenclavement !](#) » : des écologistes posent des conditions au projet d'usine de carburant de synthèse à Saillat-sur-Vienne » – France 3 Nouvelle-Aquitaine – 15 juin 2025

« [Le projet industriel Lichen peut-il ressusciter la ligne Saillat-Angoulême ?](#) » – Le Populaire – 17 juin 2025

### Pour nous contacter

- Par courriel : [energie-citoyenne@laposte.net](mailto:energie-citoyenne@laposte.net)
  - Par téléphone : 06.82.48.44.71
- 



***energie citoyenne***  
*pour Saint-Junien*

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
  - [Actualités](#)
  - [Vie du groupe](#)
  - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
  - [Comptes-rendus](#)
  - [Commissions municipales](#)
  - [Commissions P0L](#)
- [Élections municipales 2026](#)
  - [Notre programme](#)
  - [Nos candidats](#)
  - [Nos réunions publiques](#)
  - [Nos tracts et affiches](#)
  - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)

- [Connexion](#)

## Agir contre les déserts médicaux, une urgence de santé publique

écrit par Yoann Balestrat | 30 juin 2025

Dans 87% du territoire national, l'offre de soins est insuffisante. Malgré l'engagement des professionnels de santé, cette situation a des conséquences directes : retard des diagnostics, allongement des délais de prise en charge, renoncement aux soins... Ce fléau est insupportable et inacceptable : l'accès aux soins, pour tous et partout, est une priorité absolue

Parce que nous considérons qu'il n'y a rien de plus précieux que la santé, nous avons signé, comme 1500 autres élus locaux<sup>1</sup>, un appel pour soutenir la proposition de loi transpartisane visant à lutter contre les déserts médicaux. Il est à noter que, pour Saint-Junien, on dénombre seulement 6 conseillers municipaux signataires de ce texte, dont nous 5 membres du groupe Énergie citoyenne...

Cet appel a été publié dans *La Tribune Dimanche* du 4 mai 2025. Vous pouvez le lire ici : [« Pourquoi nous soutenons la proposition de loi sur les déserts médicaux »](#)

Les principales mesures que comporte la proposition de loi pour réduire les inégalités entre les territoires sont les suivantes :

- régulation de l'installation des médecins avec – uniquement – l'interdiction de s'installer dans les zones sur-dotées ;
- création d'un nouvel indicateur territorial de l'offre de soins ;
- décentralisation des études de médecine pour encourager les jeunes des territoires ruraux à devenir médecins ;
- suppression de la majoration des tarifs de soins subie par les patients qui ne trouvent pas de médecin traitant ;
- rétablissement de l'obligation de participation à la permanence des soins.

Le fait que des députés de différentes sensibilités politiques de l'arc républicain<sup>2</sup> aient réussi à travailler ensemble et à adopter ce texte en première lecture à l'Assemblée malgré l'opposition du Gouvernement, reflète la gravité de la situation et l'urgence d'agir.

À Saint-Junien, outre les professionnels de santé libéraux, nous avons la chance d'avoir un hôpital. Il s'agit d'une institution inestimable qu'il nous revient de préserver : vous pouvez compter sur notre engagement !

## Notes de bas de page

1. La liste complète des signataires de l'appel est disponible en cliquant sur le lien suivant : [Liste des signataires](#)
2. Parlementaires issus de neuf groupes : « La France Insoumise – Nouveau Front Populaire », « Gauche Démocrate et Républicaine », « Socialistes et apparentés », « Écologiste et Social », « Ensemble pour la République », « Les Démocrates », « Horizons & Indépendants », « Libertés, Indépendants Outre-mer et Territoires » et « Droite Républicaine ».

## Lecture complémentaire

- Article de presse : [« Soixante élus de Haute-Viennent signent une tribune pour la régulation des médecins »](#) – *Le Populaire du Centre* – 05 mai 2025

## Pour nous contacter

- Par courriel : [energie-citoyenne@laposte.net](mailto:energie-citoyenne@laposte.net)
- Par téléphone : 06.82.48.44.71
- [Conseil Municipal du 21 mars 2026](#)
- [Réunion du Conseil Municipal du 5 mars 2026](#)
- [Saint-Junien mérite un débat !](#)
- [Réunion du Conseil Communautaire POL du 29 janvier 2026](#)
- [Réunion du Conseil Communautaire POL du 16 décembre 2025](#)

## Archives

Archives  ▼

## Méta

- [Connexion](#)
- [Flux des publications](#)
- [Flux des commentaires](#)
- [Site de WordPress-FR](#)

Rechercher

 🔍

- [Politique de confidentialité](#)
- [Sitemap](#)

- [Facebook](#)
- [X](#)
- [RSS](#)